

Etats financiers annuels de SICAV

TUNISO EMIRATIE SICAV

TUNISO EMIRATIE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **5 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par Mr. Fayçal DERBEL.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinar)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	41 551 947	44 325 764
Obligations et valeurs assimilées		39 353 460	42 130 022
Titres OPCVM		2 198 487	2 195 742
Placements monétaires et disponibilités		14 341 216	11 178 006
Placements monétaires	5	14 157 243	9 914 816
Disponibilités		183 973	1 263 190
Créances d'exploitation	6	3 967	5 372
TOTAL ACTIF		55 897 130	55 509 142
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	63 236	62 515
Autres créditeurs divers	8	44 158	41 585
TOTAL PASSIF		107 394	104 100
ACTIF NET			
Capital	13	53 471 125	53 258 150
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	132
Sommes distribuables de l'exercice		2 318 608	2 146 760
ACTIF NET		55 789 736	55 405 042
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		55 897 130	55 509 142

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar)

	Note	Année 2014	Année 2013
Revenus du portefeuille-titres	9	<u>1 985 020</u>	<u>2 084 913</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 897 834	1 985 374
Revenus des titres OPCVM		87 186	99 539
Revenus des placements monétaires	10	<u>719 654</u>	<u>514 341</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>2 704 674</u>	<u>2 599 254</u>
Charges de gestion des placements	11	(229 234)	(235 876)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>2 475 440</u>	<u>2 363 378</u>
Autres charges	12	(126 237)	(128 648)
Autres produits		-	20 090
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>2 349 203</u>	<u>2 254 820</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(30 595)	(108 060)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>2 318 608</u>	<u>2 146 760</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		30 595	108 060
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		40 647	37 361
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		5 320	(6 020)
Frais de négociation de titres		-	(118)
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>2 395 170</u>	<u>2 286 043</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

			<i>Année</i>	<i>Année</i>
			<i>2014</i>	<i>2013</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT			2 395 170	2 286 043
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION				
Résultat d'exploitation			2 349 203	2 254 820
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres			40 647	37 361
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres			5 320	(6 020)
Frais de négociation de titres			-	(118)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES			(2 057 077)	(2 138 034)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL			46 601	(6 792 187)
Souscriptions				
- Capital			32 791 487	27 331 024
- Régularisation des sommes non distribuables			5 550	6 021
- Régularisation des sommes distribuables			1 163 839	933 897
Rachats				
- Capital			(32 623 388)	(33 922 962)
- Régularisation des sommes non distribuables			(6 641)	(2 049)
- Régularisation des sommes distribuables			(1 284 246)	(1 138 118)
VARIATION DE L'ACTIF NET			384 694	(6 644 178)
ACTIF NET				
En début de l'exercice			55 405 042	62 049 220
En fin de l'exercice			55 789 736	55 405 042
NOMBRE D' ACTIONS				
En début de l'exercice			535 117	601 394
En fin de l'exercice			536 806	535 117
VALEUR LIQUIDATIVE			103,929	103,538
TAUX DE RENDEMENT			4,25%	3,95%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES

AU 31 DECEMBRE 2014

Note 1 : Présentation de la société

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO-EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour son ajout en tant que nouveau distributeur de ses propres actions.

En conséquence, la distribution des titres de TUNISO-EMIRATIE SICAV sera assurée, à partir du 06 avril 2015 par :

- LA BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
- TUNISO-EMIRATIE SICAV

Note 2 : Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 41.551.947 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		38 360 334	39 353 460	70,54%
Obligations		29 639 440	30 270 071	54,26%
Emprunt Amen Bank 2010/1 (taux variable)	7 000	513 240	521 237	0,93%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux fixe)	15 000	999 750	1 010 856	1,81%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux variable)	15 000	999 750	1 011 522	1,81%
Emprunt AIL 2010/1 (taux fixe)	15 000	300 000	309 252	0,55%
Emprunt AIL 2012/1 5A (taux fixe)	10 000	600 000	618 227	1,11%
Emprunt AIL 2012/1 5A 15/5 (taux fixe)	1 000	60 000	61 823	0,11%
Emprunt AIL 2014/1 5A 31/7 (taux fixe)	3 000	300 000	307 392	0,55%
Emprunt ATB 2009 (A) ligne A2 (taux variable)	15 000	937 500	963 658	1,73%
Emprunt ATB 2009 (B) ligne B2 (taux fixe)	10 000	1 000 000	1 029 225	1,84%
Emprunt ATL 2008 (taux fixe)	5 000	400 000	408 101	0,73%
Emprunt ATL 2008 (taux variable)	5 000	400 000	407 441	0,73%

Emprunt ATL 2009/2 (taux fixe)	10 000	400 000	404 511	0,73%
Emprunt ATL 2009/2 (taux variable)	10 000	400 000	404 877	0,73%
Emprunt ATL 2010/1 (taux fixe)	10 000	200 000	203 337	0,36%
Emprunt ATL 2010/1 (taux variable)	10 000	200 000	203 610	0,36%
Emprunt A.T.L 2010/2 (taux variable)	5 000	300 000	300 078	0,54%
Emprunt ATL 2012/1 (taux fixe)	1 000	60 000	61 739	0,11%
Emprunt ATL 2013/2 (taux fixe)	5 000	500 000	503 708	0,90%
Emprunt ATL 2013/2 (taux fixe)	2 000	200 000	201 483	0,36%
Emprunt ATL 2014/1 (taux fixe)	5 000	500 000	523 200	0,94%
Emprunt ATL 2014/2 (taux fixe)	5 000	500 000	502 052	0,90%
Emprunt B.H 2009 (taux variable)	10 000	769 000	769 095	1,38%
Emprunt BTE 2010 (taux fixe)	20 000	1 600 000	1 621 746	2,91%
Emprunt BTE 2011 (taux variable)	14 500	1 450 000	1 513 510	2,71%
Emprunt BTK 2012-1 (taux fixe)	5 000	357 150	359 468	0,64%
Emprunt BTK 2014-1 (taux fixe)	15 000	1 500 000	1 504 164	2,70%
Emprunt BTK 2009/B (taux variable)	5 000	300 000	311 236	0,56%
Emprunt BTK 2009/C (taux variable)	10 000	733 200	761 157	1,36%
Emprunt BTK 2009/D (taux fixe)	5 000	400 000	415 848	0,75%
Emprunt BTK 2012-1 (taux fixe)	20 000	1 428 600	1 437 871	2,58%
Emprunt CHO 2009 (taux variable)	2 000	125 000	125 698	0,23%
Emprunt CIL 2009/3 (taux fixes)	13 000	260 000	270 082	0,48%
Emprunt CIL 2010/1 (taux fixe)	30 000	600 000	610 701	1,09%
Emprunt CIL 2011/1 (taux fixe)	2 000	80 000	83 086	0,15%
Emprunt CIL 2011/1 (taux variable)	3 000	120 000	124 696	0,22%
Emprunt CIL 2012/1 (taux fixe)	5 000	300 000	310 928	0,56%
Emprunt CIL 2012/1 (taux fixe)	1 000	60 000	62 186	0,11%
Emprunt CIL 2013 1 5A (taux fixe)	5 000	400 000	401 596	0,72%
Emprunt CIL 2014 1 5A (taux fixe)	5 000	500 000	513 414	0,92%
Emprunt CIL 2014 1 5A (taux fixe)	3 000	300 000	308 048	0,55%
Emprunt CIL 2014 1 5A (taux fixe)	3 000	300 000	300 150	0,54%
Emprunt MEUBLATEX 2008 (taux fixe)	10 000	400 000	405 965	0,73%
Emprunt STB 2008/2 (taux fixe)	15 000	1 031 250	1 077 823	1,93%
Emprunt STB 2010/1 A (taux variable)	5 000	300 000	310 358	0,56%
Emprunt STB 2010/1 B (taux fixe)	3 000	219 960	227 217	0,41%
Emprunt STB 2010/1 B (taux fixe)	2 000	146 640	151 478	0,27%
Emprunt TL 2009/2 (taux fixe)	3 000	60 000	61 873	0,11%
Emprunt TL 2010/1 (taux fixe)	5 000	100 000	102 404	0,18%
Emprunt TL 2010/2 (taux variable)	10 000	200 000	201 120	0,36%
Emprunt TL 2011/3 (taux fixe)	5 000	300 000	312 963	0,56%
Emprunt TL 2014/2 (taux fixe)	10 000	1 000 000	1 002 906	1,80%
Emprunt UIB 2009/1 (taux fixe)	30 000	2 250 000	2 298 467	4,12%
Emprunt UIB 2011/1 (taux fixe)	5 000	425 000	432 512	0,78%
Emprunt UIB 2011/1 (taux fixe)	5 000	425 000	432 512	0,78%
Emprunt UIB 2011/2 7A (taux fixe)	20 000	1 428 400	1 490 464	2,67%
Bons du trésor assimilables		8 522 460	8 780 946	15,74%
BTA 02/2020	300	289 050	302 718	0,54%
BTA 02/2020	200	192 500	201 648	0,36%
BTA 03/2019	500	514 000	524 300	0,94%
BTA 03/2019	500	500 000	517 841	0,93%

BTA 08/2022	500	500 000	508 776	0,91%
BTA 08/2022	500	501 250	509 568	0,91%
BTA 08/2022	500	485 000	498 702	0,89%
BTA 08/2022	500	483 750	497 863	0,89%
BTA 08/2022	500	480 000	495 344	0,89%
BTA 08/2022	500	476 250	492 579	0,88%
BTA 08/2022	1 000	951 000	982 320	1,76%
BTA 08/2022	500	475 000	490 503	0,88%
BTA 08/2022	500	475 750	491 051	0,88%
BTA 08/2022	700	665 000	686 514	1,23%
BTA 08/2022	300	284 700	293 999	0,53%
BTA 08/2022	500	475 750	490 160	0,88%
BTA 08/2022	300	285 450	294 009	0,53%
BTA 08/2022	200	190 200	195 928	0,35%
BTA 07/2017	300	297 810	307 123	0,55%
Bons du Trésor Zéro Coupons		198 434	302 443	0,54%
BTZC 10/2016	368	198 434	302 443	0,54%
Titres OPCVM		2 194 066	2 198 487	3,94%
Actions des SICAV		2 194 066	2 198 487	3,94%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	11 255	1 149 370	1 156 260	2,07%
SANADETT SICAV	3 123	340 009	338 808	0,61%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	6 744	704 687	703 419	1,26%
TOTAL		40 554 400	41 551 947	74,48%
Pourcentage par rapport à l'actif				74,34%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2014 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués

ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2013	43 289 895	999 345	36 524	44 325 764	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	4 900 000			4 900 000	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	(6 418 015)			(6 418 015)	
Bon du trésor assimilables	(1 217 480)			(1 217 480)	5 320
* Variations des plus ou moins values					
Titres OPCVM			2 745	2 745	
Bon du trésor assimilables			37 902	37 902	
* Variations des intérêts courus					
		(78 969)		(78 969)	
Soldes au 31 décembre 2014	40 554 400	920 376	77 171	41 551 947	5 320

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 14.157.243 et se détaille ainsi :

Désignation	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Certificats de dépôt	3 938 586	3 982 447	7,14%
Certificat de dépôt BTE au 06/01/2015 (au taux de 7,1%)	493 024	499 612	0,90%
Certificat de dépôt BTE au 30/01/2015 (au taux de 7,2%)	492 927	497 721	0,89%
Certificat de dépôt CIL au 14/01/2015 (au taux de 7,35%)	985 565	997 915	1,79%
Certificat de dépôt CIL au 27/01/2015 (au taux de 7,35%)	985 565	995 830	1,78%
Certificat de dépôt TL au 26/02/2015 (au taux de 7,1%)	981 505	991 369	1,78%

Comptes à terme	10 100 000	10 174 796	18,24%
Placement au 01/03/2015 (au taux de 7,2%)	1 000 000	1 004 892	1,80%
Placement au 19/02/2015 (au taux de 7,2%)	1 100 000	1 107 117	1,98%
Placement au 29/03/2015 (au taux de 7,2%)	1 800 000	1 800 852	3,23%
Placement au 21/01/2015 (au taux de 7,15%)	3 500 000	3 538 395	6,34%
Placement au 05/03/2015 (au taux de 7,2%)	500 000	502 130	0,90%
Placement au 23/02/2015 (au taux de 7,2%)	500 000	502 920	0,90%
Placement au 04/01/2015 (au taux de 7%)	800 000	810 678	1,45%
Placement au 05/02/2015 (au taux de 7,2%)	900 000	907 812	1,63%
Total	14 038 586	14 157 243	25,38%
Pourcentage par rapport à l'actif			25,33%

Note 6: Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à D : 3.967, contre D : 5.372 au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	3 967	3 051
Retenues à la source / B.T.A	-	2 321
Total	3 967	5 372

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à D : 63.236, contre D : 62.515 au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération dépositaire	5 000	5 001
Rémunération distributeur	58 236	57 514
Total	63 236	62 515

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à D: 44.158, contre D: 41.585 au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	13 454	13 059
Redevances du CMF	4 852	5 118
Rémunération du PDG	4 594	1 820
Rémunération du personnel	3 183	1 418
Loyer	250	1 751
Etat, taxes et versements assimilés	703	1 551
Publications et frais divers	3 117	2 698
Jetons de présence à payer	15 000	11 250
Dividendes à payer	1 468	3 622
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	(2 463)	(2 467)
Autres	-	1 765
Total	44 158	41 585

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 1.985.020 contre D : 2.084.913 au 31 Décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2013</i>
<u>Revenus des obligations</u>		
- Intérêts	1 421 484	1 528 551
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
- Intérêts des BTA et BTZC	476 350	456 823
<u>Revenus des OPCVM</u>		
- Dividendes	87 186	99 539
TOTAL	1 985 020	2 084 913

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à D : 719.654 contre D : 514.341 au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

	Année 2014	Année 2013
Intérêts des billets de trésorerie	99 778	233 735
Intérêts des comptes à terme	407 711	197 641
Intérêts des certificats de dépôt	195 132	82 965
Intérêts des dépôts à vue	17 033	-
TOTAL	719 654	514 341

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 229.234 contre D : 235.876 au 31 Décembre 2013 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération dépositaire	5 000	4 987
Rémunération distributeur	224 234	230 889
TOTAL	<u>229 234</u>	<u>235 876</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 Décembre 2014 à D : 126.237 contre D : 128.648 au 31 Décembre 2013 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	12 964	14 109
Redevance du CMF	56 056	57 721
Rémunération du PDG	12 353	12 353
Rémunérations du personnel	8 710	6 495
Etat, taxes et versements assimilés	5 592	5 241
Loyer	1 499	1 497
Publications et frais divers	3 588	700
Jetons de présence	18 750	16 311
Dotations aux amortissements des immobilisations	-	7 365
Maintenance logiciel BFI	6 725	6 727
Autres	-	129
TOTAL	<u>126 237</u>	<u>128 648</u>

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	53 258 150
Nombre de titres	535 117
Nombre d'actionnaires	356

Souscriptions réalisées

Montant	32 791 487
Nombre de titres émis	329 476
Nombre d'actionnaires nouveaux	79

Rachats effectués

Montant	(32 623 388)
Nombre de titres rachetés	(327 787)
Nombre d'actionnaires sortants	(60)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	40 647
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 320
Régularisation des sommes non distribuables	(1 091)
Frais de négociation de titres	-
	--

Capital au 31-12-2014

Montant	53 471 125
Nombre de titres	536 806
Nombre d'actionnaires	375

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	2014	2013	2012	2011	2010
Revenus des placements	5,038	4,857	4,393	4,787	5,163
Charges de gestion des placements	(0,427)	(0,441)	(0,428)	(0,441)	(0,391)
Revenus net des placements	4,611	4,417	3,965	4,346	4,773
Autres charges	(0,235)	(0,240)	(0,228)	(0,206)	(0,196)
Autres produits	-	0,038	0,065	0,103	-
Résultat d'exploitation (1)	4,376	4,214	3,803	4,242	4,590
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,057)	(0,202)	(0,088)	(0,257)	(0,280)
Sommes distribuables de l'exercice	4,319	4,012	3,715	3,984	4,309
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,076	0,070	0,008	0,001	(0,031)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,010	(0,011)	0,025	(0,142)	(0,088)
Frais de négociation de titres	-	-	(0,001)	(0,001)	(0,001)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,086	0,058	0,032	(0,141)	(0,119)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,462	4,272	3,835	4,101	4,471
Résultat non distribuable de l'exercice	0,086	0,058	0,032	(0,141)	(0,119)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,002)	0,007	0,002	0,052	(0,009)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,084	0,066	0,034	(0,088)	(0,127)
Distribution de dividendes	4,012	3,715	3,986	4,309	3,425
Valeur liquidative	103,929	103,538	103,176	103,413	103,826
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,41%	0,43%	0,41%	0,43%	0,38%
Autres charges / actif net moyen	0,23%	0,23%	0,22%	0,20%	0,19%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,16%	3,88%	3,60%	3,85%	4,17%

14.2 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" , assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est fixée à 5.000 dinars TTC.

14.3 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée, depuis le 6 Janvier 2010, à la "Banque de Tunisie et des Emirats". Celle-ci est chargée d'assurer, dans les meilleures conditions, la commercialisation de la SICAV. En contre partie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 10 avril 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 55.897.130, un actif net de D : 55.789.736 et un bénéfice de D : 2.395.170, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « TUNISO EMIRATIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 mars 2015

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Fayçal DERBEL

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre conseil d'administration réuni le 15 Mai 2013, a nommé Monsieur Lassad DELLAGI en qualité de Président Directeur Général de la société et a fixé sa rémunération mensuelle nette à D : 600.

La charge constatée à ce titre en 2014 et calculée sur la base de dix sept mois et demi a été de D : 12.353.

Par ailleurs, et de notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres conventions entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 25 mars 2015

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Fayçal DERBEL